

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-617024

par
Poussi

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)
Matricule : 124331

Société : RAM

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ASSIDDIKI MOHAMMED

Date de naissance :

1950

Adresse : Lot Melouy Thami Rue 3 N° 25 SOULFA CASA

Tél. : 069599596

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

RHT 2011

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

DR. ALLAL BEN ABDELLAH
Centre Allal Ben Abdellah
Chirurgie et Radiologie
Casablanca

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie

N° W21-617024

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Matricule :
Nom de l'adhérent(e) :
Total des frais engagés :
Date de dépôt :

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Recoulement des Actes
25.07.2022	CS		300 DA	INP : 1000000000000000000 Dr. ALAHYANE Chirurgie 33 Clinique Al Khair des dunes, boulevard de la mer - Tel: 05 24 31 44

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SNOUSSI Docteur GHAZISNOUSSI Ahmed Boumaza Essacira Al Jadida 05 24 79 26 95	2022-05-07	1163.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des coefficients	Montant des Honoraires
<i>CHAMPS MEDICALES DOUBOURG - Essaouira DRAZI Makhzen KHAITAI D'ANALYSES MEDICALES</i>	25/03/2017	<i>BIOLOGIE MEDICALE NPE: 077162</i>	36212

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



مصحة الأخوين
Clinique Al Akhawayn

2227494 Acunne ESSCULTURE ALI beldida
T0:03-27-26 95
Dokter GHAZI SNOSSI Ahmed
PHARMACE SNOSSI Ahmed

Aboudhere Ijje

~~83,00~~ x 3

1. **SV** themselves, get

40, 50x4

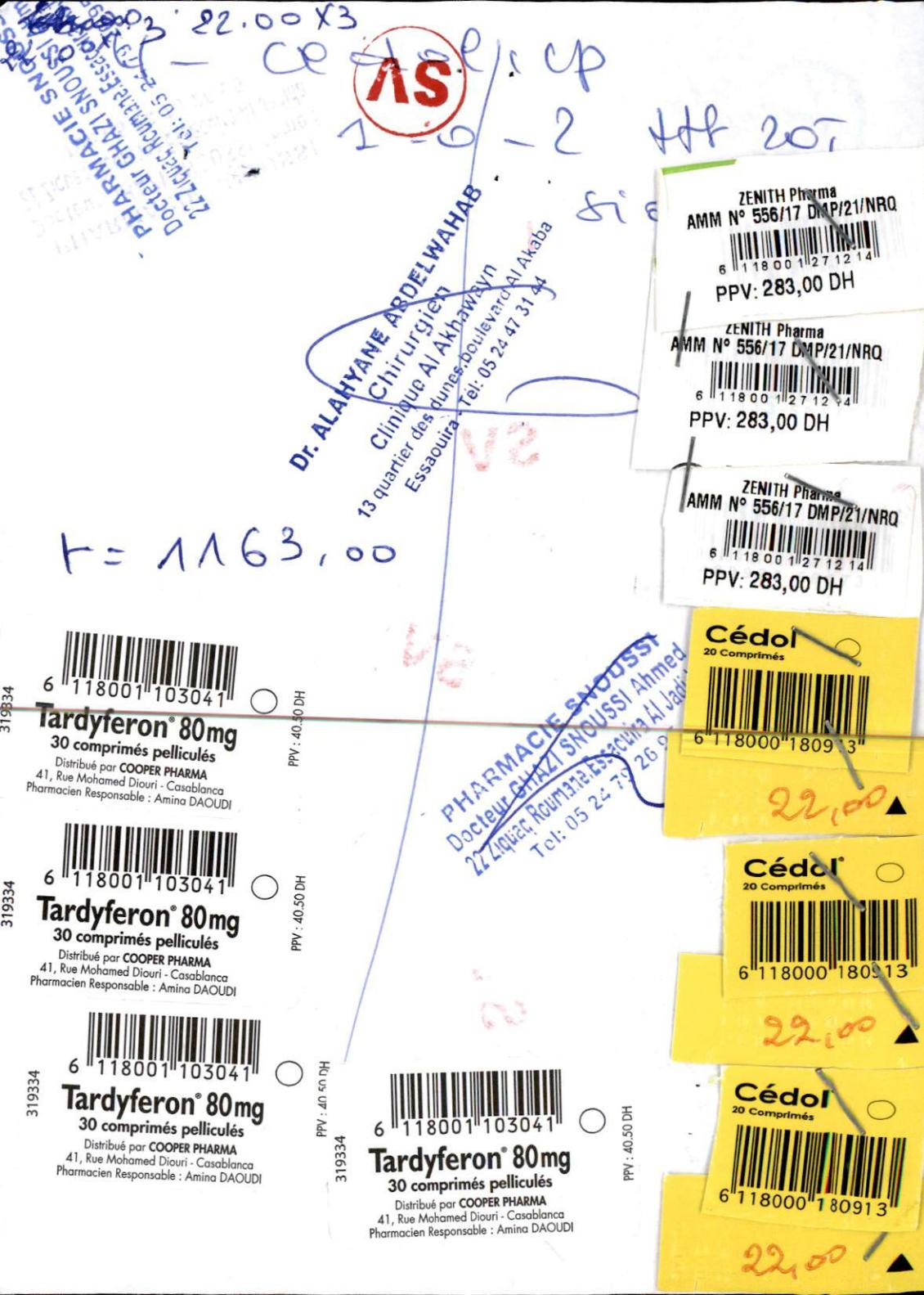
2 - Tar ~~SV~~ Jefferson, CP 8000

1-0-1 Hg 1mol

$$0 = 1 - 0 \text{ ft? max}$$

Dr. ALAHYANE **ABDELLWAHAB**
Chirurgien
Spécialiste Al Akhawayn
Essaouira
Tél: 05 24 47 31 44

13, Quartier des dunes Av. Al Aqaba - 44000 / B.11: PPAL. Essaouira - 44000، حي اللال شارع العقبة - 44000، ب.11. الوكالة الرئيسية للبريد الموريتانية
Tél: 05 24 47 31 44 - 05 24 78 33 87 - Fax: 05 24 47 25 31 - Mail : clinique.akh@gmail.com





مصحة الأخوين
Clinique Al Akhawayn

Abouder

Dr. ALAHYANE ABDELWAHAB
Chirurgien
Clinique Al Akhawayn
13 quartier des dunes - boulevard Al Aqaba
Essaouira - Tel: 05 24 47 31 44
Fax: 05 24 47 31 44
E-mail: clinique.akh@gmail.com

- NFS

- CRP

- Acide urique

- GAJ

- crest.

ANALYSES MEDICALES
287 RUE QUED EL MATHHAZEN
Tél: 05 24 47 31 44 - 05 24 78 33 87 - Fax: 05 24 47 25 31

DR ALAHYANE ABDELWAHAB
Chirurgien
Clinique Al Akhawayn
13 quartier des dunes - boulevard Al Aqaba
Essaouira - Tel: 05 24 47 31 44



مصحة الأخوين

Clinique Al Akhawayn

NOTE D'HONORAIRES

ESSAOUIRA LE		25/07/2022
PATIENT		ABOUDRARE Ijja
ACTE	MÉDECIN	MONTANT
CONSULTATION - SPECIALISEE	Dr. ALAHYANE ABDELWAHAB	300,00
TOTAL		300,00
Arrêtée la présente facture à la somme de : Trois cents dirhams		

Dr. ALAHYANE ABDELWAHAB
Chirurgien
Clinique Al Akhawayn
13 quartier des dunes, boulevard Al Akaba
Essaouira - Tel: 05.24.47.31.44

Clinique Al Akhawayn
Le quartier des dunes
boulevard Al Akaba - Essaouira
Tel: 05.24.47.31.44

Dr. EL BAROUDI A.

Lauréat de l'université de Bruxelles

الدكتور عبد المنعم البارودي

دبيج جامعة بروكسل

مختص في : علم الدم - علم الكيمياء الإحيائية - علم الجراثيم والطفيليات والفيروسات - علم السسيوطولوجيا - علم التسممات

SPÉIALISTE EN : HEMATOLOGIE - BIOCHIMIE - BACTERIOLOGIE-PARASITOLOGIE - VIROLOGIE-MYCOLOGIE - CYTOLOGIE - TOXICOLOGIE

ESSAOUIRA le: 25/07/2022

FACTURE N° 7000/22

Médecin

Nom du patient

ABOUDRARE IJJA

Examens

- NFS- CRP- AU- GLY- CREAT

Cotation

B 260

Montant

360,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de: TROIS CENT SOIXANTE DIRHAMS

